
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 mai 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 mai 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Fran ois William Croteau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Catherine Cl ment-Talbot et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - analyse et contr le de gestion

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le pr sident du conseil invite les membres du conseil   visiter l'exposition sur la fondation de Montr al intitul e « Montr al nouveau monde », au rez-de-chauss e de l'h tel de ville, du 9 mai au 10 juin 2017, qui souligne les diff rentes vagues d'immigration, ces diverses cultures et communaut s qui ont contribu    fa onner la personnalit  du Montr al d'aujourd'hui, m tropole cosmopolite de langue fran aise o  se c toie une population diversifi e. Cette exposition est r alis e en collaboration avec le Centre d'histoire de Montr al. Le pr sident informe les membres qu'une dizaine de cartes postales ont  t  d pos es sur leur pupitre illustrant plusieurs facettes de Montr al et de l'h tel de ville. Ces cinq images issues des archives de Montr al et cinq autres ont  t  s lectionn es parmi les images en lice pour la 38   dition du concours photos « Montr al a l' eil,  a c'est Montr al », dans le cadre du 375  anniversaire de Montr al. Le pr sident du conseil informe les  lus que le Centre d'histoire de Montr al avait invit  les participants   saisir l'image repr sentant le mieux selon eux, le Montr al d'aujourd'hui.   cet effet, il remercie le conseiller Guillaume Lavoie qui a soumis l'id e de ces cartes postales historiques.

Le pr sident du conseil indique que l'Association des architectes paysagistes du Canada a d cern  deux prix   des projets de la Ville de Montr al, soit le prix « National – palification et analyse de la Cit  administrative de Montr al, qui comprend la Place Vauquelin » et une mention d'honneur au site « Jardin d'accueil » du Jardin botanique de Montr al.   cette fin, il f licite l'ensemble des personnes qui ont particip    ce concours au nom de la Ville de Montr al.

Au chapitre des célébrations internationales, le président du conseil signale les événements suivants : le 17 mai 2017, la Ville célèbre le « 375^e anniversaire de la fondation de Montréal »; le 17 mai 2017, c'est aussi la « Journée mondiale contre l'homophobie »; le 18 mai 2017 « Journée internationale des Musées »; le 21 mai 2017 « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement »; le 22 mai 2017 « Journée internationale de la biodiversité »; le 25 mai 2017 « Journée internationale des enfants disparus »; le 28 mai 2017 « Journée internationale d'action pour la santé et les femmes »; le 31 mai 2017 « Journée mondiale sans tabac »; le 1^{er} juin 2017 « Journée internationale de l'enfant »; et le 5 juin 2017 « Journée mondiale de l'environnement ».

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de mai des conseillers et conseillères Elsie Lefebvre, Richard Deschamps, Réal Ménard, Magda Popeanu, Richard Guay, Sterling Downey et Guillaume Lavoie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Engagement de l'Administration à réaliser le projet de rehaussement du boulevard Lalande, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dès le retrait des eaux / Diagnostic du Bureau de la résilience en matière d'inondations, les initiatives concrètes qui ont été développées et échéancier pour la phase 3
M. François Limoges	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Russell Copeman)	Convocation pour une rencontre spéciale de la Commission de la sécurité publique avec les maires d'arrondissement et tous les acteurs concernés pour une mise à jour des plans d'urgence de l'agglomération de Montréal / Échéancier de la Ville pour publier une cartographie des zones inondables incluant le secteur de Pierrefonds-Ouest à construire
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Mesures concrètes mises en place à la suite de l'adoption en novembre 2015 d'un Plan d'action sur les changements climatiques / Plan de coordination des bénévoles pour l'avenir souhaité
M. Sylvain Ouellet	M. Russell Copeman	Cartographie des zones inondables / Que la Ville soit proactive en avisant les citoyens concernés lorsqu'ils sont dans des zones inondables
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande au conseiller Copeman de retirer le mot « foutaise » utilisé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute.		
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Avenir du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) – moyens qui seront mis de l'avant afin de maintenir les pouvoirs actuels du CPM / Inclure systématiquement les avis du CPM et du Comité Jacques-Viger dans les sommaires décisionnels et inclure aussi la réponse aux recommandations de ces instances autant positive que négative

À 13 h 32,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Engagement de l'Administration de lancer un chantier de réflexion sur l'avenir des milieux humides à Montréal via des consultations publiques / Pourquoi menacer les milieux humides de Pierrefonds-Ouest et construire en zones inondables
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre	Perte du siège social de la Banque de l'infrastructure au profit de Toronto / Si le maire était au courant de cette situation lors de la conférence de presse avec le Premier Ministre Justin Trudeau
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Préservation du site patrimonial du 12375, rue Fort-Lorette dans Ahuntsic-Cartierville – urgence d'agir / Création d'une Table provinciale, municipale et même fédérale pour tous les lieux religieux à Montréal en privilégiant l'ensemble du site du Sault-au-Récollet
M. Craig Sauv�	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Correspondance d'un haut fonctionnaire de l'ONU concernant l'importance de la biodiversit� du site de Pierrefonds-Ouest et possibilit� de perdre le si�ge social du Secr�tariat sur la biodiversit� biologique, si du d�veloppement immobilier se fait sur le site D�p�t de document
M. �ric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	�tat de situation dans le dossier de modernisation de la rue Notre-Dame / Manque d'investissements au niveau du transport en commun

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des membres du conseil par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*, le pr sident du conseil d clare la p riode de questions des conseillers close   13 h 50.

Le conseiller Sylvain Ouellet soul ve une question de privil ge   l' gard des propos du conseiller Copeman lors de sa r ponse   M. Sauv  concernant les liens de la Ville avec la SEPAQ dans le contexte d'une annonce de Projet Montr al sur la cr ation d'un parc national dans Pierrefonds-Ouest et mentionne que lorsqu'il travaillait   titre de soutien aux  lus du comit  ex cutif, il y a 4 ans, l'ancien directeur du Service des grands parcs avait comme projet de tisser des liens tr s  troits avec la SEPAQ. En ce sens, il affirme qu'il est inexact de dire qu'il n'y a jamais eu de rapprochements entre la Ville et cet organisme.

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, ne reconna t pas la question de privil ge du conseiller Ouellet.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0513

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM17 0514

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 avril 2017

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 avril 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 mai 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017.
-

CM17 0515

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et des prévisions budgétaires 2017, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2017 de la Société de transport de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et des prévisions budgétaires 2017, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2017 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1173430004

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA17 170108 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Conservation de l'interdiction de virage à droite aux feux rouges.
- 5.02 Résolution CA17 170110 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion relative à l'abolition du processus d'approbation référendaire et aux consultations publiques dans le projet de loi 122.
- 5.03 Résolution CA17 25 0173 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Motion en appui à la compagne pour le financement du soutien communautaire dans les projets de logements sociaux.
- 5.04 Résolution CA17 25 0174 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Motion afin de rendre hommage à Patsy Van Roost nommée bâtisseuse de la Cité 2017 pour l'arrondissement, et de reconnaître la portée de son œuvre qui tisse des liens dans la communauté grâce à des projets créatifs et rassembleurs.
- 5.05 Résolution CA17 16 0119 du conseil d'arrondissement d'Outremont – Motion d'une conseillère (Céline Forget) – Référendums consultatifs.
- 5.06 Résolution CA17 16 0126 du conseil d'arrondissement d'Outremont – Motion pour soutenir le second rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec du 7 février 2017, conservant intactes dans leur intégralité les limites des circonscriptions de Mont-Royal, Outremont et D'Arcy-McGee et déplorer son soudain revirement du 2 mars 2017.
- 5.07 Résolution CA17 22 0132 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest – Motion pour de meilleures mitigations des impacts sur les pistes cyclables lors de travaux de construction.
- 5.08 Résolution CA17 170153 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Politique d'achat responsable.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par madame Chantal Rouleau

6.01 Réponse de madame Chantal Rouleau à la question de monsieur Sylvain Ouellet lors du conseil municipal du 28 mars 2017 concernant le Plan de gestion des débordements d'égout.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 avril 2017.

CM17 0516

Dépôt du rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1171079003

CM17 0517

Dépôt du bilan de l'année 2016 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan de l'année 2016 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03 1171887001

CM17 0518

Dépôt du rapport annuel 2016, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et le conseil en prend acte.

07.04

CM17 0519

Dépôt des rapports annuels 2014-2015 et 2015-2016 de Culture Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les rapports annuels 2014-2015 et 2015-2016 de Culture Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM17 0520

Dépôt du rapport d'activités 2016 du Partenariat du Quartier des spectacles, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le Bilan d'activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, incluant les états financiers au 30 septembre 2016, de Montréal en histoires, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM17 0521

Dépôt du Bilan d'activités du 1er janvier au 31 décembre 2016, incluant les états financiers au 30 septembre 2016, de Montréal en histoires, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le Bilan d'activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, incluant les états financiers au 30 septembre 2016, de Montréal en histoires, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM17 0522

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1172363014

CM17 0523

Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 7 mai 2017 à 12 h, au montant de 902 770,92 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses au montant de 902 770,92 \$, taxes incluses, engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 7 mai 2017 à 12 h, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.09 1174990002

CM17 0524

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022

Monsieur Giovanni Rapana dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

À 14 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reporter l'étude de l'article 8.02 à plus tard et d'appeler les articles 15.01 et 20.39, afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon de l'invité dont ce dossier fait l'objet.

La proposition est agréée.

CM17 0525

Déclaration visant à saluer le travail des intervenants lors de la crue des eaux historique qui a affecté Montréal en mai 2017

Attendu que le territoire de l'agglomération de Montréal a été fortement impacté par les crues printanières;

Attendu que les inondations ont touché 4 arrondissements et 2 villes liées, soit les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles; et les Villes de Senneville et de Sainte-Anne-de-Bellevue;

Attendu que 397 résidences ont été inondées et 243 résidences ont dû être évacuées;

Attendu que l'intervention auprès des citoyens affectés par les crues d'eau a nécessité le travail d'une centaine de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), de 125 agents du Service de police de Montréal (SPVM), de quelque 250 soldats des Forces armées canadiennes, de centaines de cols bleus en provenance de tous les arrondissements, de bénévoles et autres partenaires, soit environ 2 000 personnes au total;

Attendu que le dimanche 7 mai, le maire de Montréal a déclaré l'état d'urgence pour 48 heures et désigné le directeur du SIM, M. Bruno Lachance, en tant que coordonnateur de sécurité civile;

Attendu que le mardi 9 mai, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le prolongement pour cinq jours de l'état d'urgence;

Attendu que la Société canadienne de la Croix-Rouge a créé un fonds de secours pour les inondations printanières et que la Ville de Montréal a contribué la somme de 250 000 \$ à ce fonds pour soutenir son intervention auprès de la population sinistrée;

Attendu que la situation a donné lieu à de multiples exemples de courage, d'entraide et de solidarité chez nos citoyens et nos forces de l'ordre;

Attendu que le conseil municipal tient à assurer les citoyens affectés par la crue des eaux qu'il demeure à leur service et que la Ville sera au rendez-vous pour l'étape de nettoyage et de reconstruction;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

que les membres du conseil municipal saluent le travail remarquable et exemplaire effectué par les différentes équipes d'employés et de bénévoles qui sont venues en aide aux sinistrés lors des inondations de mai 2017.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, souligne la présence dans les tribunes, de M. Pascal Mathieu de la Croix Rouge et le remercie pour le travail colossal accompli.

Le maire souligne le travail des employés de la Ville, des bénévoles et des membres de la Croix Rouge, et les remercie. La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, souligne quant à elle, le travail remarquable des intervenants et leur témoigne son admiration. Le conseiller Normand Marinacci, remercie tous les intervenants, les différents paliers de gouvernement et l'Armée canadienne. Il remercie tout particulièrement les employés de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, la directrice de l'arrondissement et tous les citoyens.

En terminant, le maire remercie Mme Louise Bradette, du Centre de commandement des mesures d'urgence, pour son excellent travail et l'ensemble de la population montréalaise pour leur bel élan de solidarité.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM17 0526

Accorder un don 250 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour aider les sinistrés des inondations du printemps 2017 / Autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0775;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense non récurrente de 250 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer au fonds d'aide des sinistrés des inondations du printemps 2017;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2017 de la Direction générale;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1172988002

À 14 h 48,

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, rappelle l'article 8.02.

CM17 0527

Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la « Vision zéro » en matière de sécurité routière »

Monsieur Michel Bissonnet dépose le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la « Vision zéro » en matière de sécurité routière », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM17 0528**Déclaration visant à souligner le 375^e anniversaire de fondation de la Ville de Montréal**

Attendu que le village de Ville-Marie - première appellation de Montréal - a été fondé le 17 mai 1642 par un groupe de colons et de religieux français dirigés par Jeanne Mance et Paul de Chomedey de Maisonneuve;

Attendu que Montréal est aujourd'hui une métropole vibrante de 1,7 million d'habitants, où se côtoient plus de 120 nationalités, une métropole internationale, ouverte et diversifiée;

Attendu que Montréal est aussi une métropole économique, moteur du développement du Québec tant sur le plan national qu'international;

Attendu que le 17 mai 2017 marquera le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal et que la Ville a signifié son intention de marquer cet anniversaire en célébrant, avec ses citoyens, son histoire, ses réalisations, sa population et son avenir;

Attendu que Montréal souhaite profiter de cette opportunité unique pour présenter des projets et des événements qui constitueront des célébrations mémorables pour la métropole du Québec;

Attendu que Montréal profite du soutien de partenaires financiers que sont les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que du milieu corporatif grâce à l'implication des Grandes Montréalaises, un groupe de 12 entreprises et institutions engagées pour le succès des festivités;

Attendu que la Ville de Montréal a également choisi de marquer cet important anniversaire en investissant dans une série de legs du 375^e qui embelliront la Ville et serviront de témoins pour les futures générations de Montréalais;

Attendu que le mercredi 17 mai, Montréal soulignera son anniversaire avec une programmation qui s'échelonnera sur la journée entière et qui mettra en valeur son riche héritage, notamment en rendant hommage à plusieurs millénaires de présence autochtone sur le territoire actuel de la Ville, aux Peuples autochtones qui ont accueilli les premiers colons, aux quatre peuples européens qui ont façonné le Montréal d'aujourd'hui : Français, Anglais, Écossais et Irlandais;

Attendu que la Ville a invité le monde entier à venir à Montréal pour célébrer avec ses citoyens;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Pierre Desrochers
et l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- célèbre le 375^e anniversaire de Montréal en soulignant l'évolution du village de Ville-Marie vers une métropole vibrante, innovante, inclusive et ouverte;
- 2- invite tous les Montréalais à participer à la fête et aux nombreux événements prévus pour célébrer cet anniversaire majeur tout au long de l'année.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, la leader de Vrai Changement pour Montréal, Mme Justine McIntyre, et la conseillère Lorraine Pagé livrent un vibrant hommage à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 18,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de reporter l'article 15.03 après la période de questions des citoyens afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus.

La proposition est agréée.

CM17 0529

Déclaration réaffirmant le rôle essentiel du Conseil du patrimoine de Montréal

Attendu que le Conseil du patrimoine de Montréal, qui a vu le jour en 2002, a pour mandat de formuler des avis et d'émettre des commentaires et des recommandations afin d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine;

Attendu que le Conseil du patrimoine de Montréal est une instance consultative composée de spécialistes en architecture, architecture de paysage, urbanisme, écologie et histoire, qui possède une expertise unique à Montréal;

Attendu que le Conseil du patrimoine de Montréal est appelé à se prononcer sur une panoplie de projets visant des territoires ou des immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

Attendu que le Conseil du patrimoine de Montréal peut se voir confier des mandats par le conseil municipal, le comité exécutif, un conseil d'arrondissement, un service municipal ou initier des mandats sur des services et politiques ou sur toute autre question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine;

Attendu que la pertinence du Conseil du patrimoine de Montréal n'est plus à démontrer;

Attendu que le projet de loi sur la métropole (projet de loi n° 121) indique que le Conseil du patrimoine continue son existence dans sa forme actuelle tant qu'il n'est pas modifié ou dissous par la Ville;

Attendu que cette disposition législative vise uniquement à rendre la Ville de Montréal plus autonome dans les ajustements éventuels du règlement qui régit le fonctionnement du Conseil du patrimoine, sans avoir à obtenir une autorisation du gouvernement du Québec pour la modification de la *Charte de Montréal*;

Attendu que le Conseil du patrimoine doit aussi contribuer à la mise en oeuvre de la politique du patrimoine et du plan d'action en patrimoine soumis actuellement à la consultation publique devant la commission municipale chargée de l'étudier;

Il est proposé par M. Denis Coderre
Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- réaffirme la mission du Conseil du Patrimoine de Montréal, tel que reconnue par son règlement constitutif;
- 2- réitère le rôle primordial qu'exerce le Conseil du patrimoine de Montréal pour l'administration municipale et s'engage à le préserver.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 29, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0530

Autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1175035004
80.01 (20.01)

CM17 0531

Accorder un contrat à Complexe Enviro Progressive Itée pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 276 503,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15775 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Complexe Enviro Progressive Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 276 503,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15775 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173438002
80.01 (20.02)

CM17 0532

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Teknion Roy et Breton inc. (CG13 0116) pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période de 12 mois, soit du 30 avril 2018 au 29 avril 2019, sans frais supplémentaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Teknion Roy et Breton inc. (CG13 0116), pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période de 12 mois, soit du 30 avril 2018 au 29 avril 2019, sans frais supplémentaire;
- 2 - d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175085001
80.01 (20.03)

CM17 0533

Accorder un contrat à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup) pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 244 342,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15909 (2 soum., un seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 244 342,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15909 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526007
80.01 (20.04)

CM17 0534

Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16034 (6 soum.)

Le maire, M. Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16034 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174922006
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0535

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc. pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 329 202,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 334501 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 329 202,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 256 602,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231060
80.01 (20.06)

CM17 0536

Accorder un contrat à Norclair inc. pour l'exécution des travaux relatifs à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval - Dépense totale de 5 442 164,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10215 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 442 164,26 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux inhérents à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 303 804,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10215;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177343001
80.01 (20.07)

CM17 0537

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques au Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal situé au 1441, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 8 720 712,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5843 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 720 712,04 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 927 920,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5843;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173285001
80.01 (20.08)

CM17 0538

Accorder un contrat à Construction D.L.T. (2014) inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 situées au 14201, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au 230, boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et au 3175, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, respectivement - Dépense totale de 1 640 348,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5855 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 640 348,33 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 situées au 14201, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au 230, boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et au 3175, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 491 225,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5855;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175350003
80.01 (20.09)

CM17 0539

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8, 15, 19 et 76 situées au 11371, rue Notre-Dame Est, à Montréal-Est, au 1255, rue de la Sucrierie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, au 2000, avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 19, rue Stanton, à Westmount, respectivement - Dépense totale de 902 621,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5874 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 902 621,59 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8, 15, 19 et 76 situées au 11371, rue Notre-Dame Est, à Montréal-Est; au 1255, rue de la Sucrierie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, au 2000, avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et au 19, rue Stanton, à Westmount, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 843 571,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5874;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175350002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0540

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+ s.e.n.c. et Les Consultants S.M. inc., pour une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents, pour les sommes maximales respectives de 2 169 664,48 \$ et 1 159 118,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15707 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure 2 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15707 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Montant maximal
CIMA+ S.E.N.C	2 169 664,48 \$
Les Consultants S.M. inc.	1 159 118,49 \$

3 - d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176848001
80.01 (20.11)

CM17 0541

Accorder deux contrats de services professionnels en ingénierie pour divers travaux dans les usines de production d'eau potable à Stantec Experts-conseils ltée (contrat 1), pour une somme maximale de 3 842 018,98 \$, taxes incluses, et à CIMA+ s.e.n.c. (contrat 2), pour une somme maximale de 3 093 977,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie pour travaux divers dans les usines de production d'eau potable, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15793 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Stantec Experts-conseils ltée	Contrat 1	3 842 018,98 \$
CIMA+s.e.n.c.	Contrat 2	3 093 977,25 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176279001
80.01 (20.12)

CM17 0542

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155, rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15718 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 943 767,51 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155, rue Notre-Dame Est, en prévision du déménagement des effectifs de l'hôtel de ville pendant les travaux de la phase 2 du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés Architectes, Martin Roy et associés et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 857 970,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15718 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177619001
80.01 (20.13)

CM17 0543

Accorder un contrat de gré à gré à ABB inc. pour le service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020, pour une somme maximale de 1 597 823,56 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020, pour la somme maximale de 1 597 823,56 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 3 mars 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526005
80.01 (20.14)

CM17 0544

Accorder un contrat à Aecom Consultants inc. pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 527 929,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15919 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 527 929,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Aecom Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 479 936,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15919 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526009
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0545

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194), dans le cadre des Alliances pour la solidarité et par lequel le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194), afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017;
- 2 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 4,5 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 4,5 M\$ provenant du MTESS;
- 4 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 6 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174910001
80.01 (20.16)

CM17 0546

Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1175175003
80.01 (20.17)

CM17 0547

Approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et l'organisme Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h dans le cadre du Festival Go vélo Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1167195007
80.01 (20.18)

CM17 0548

Approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et l'organisme Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, pour la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1167195008
80.01 (20.19)

CM17 0549

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 125 000 \$ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2017 / Approuver un projet de convention de contribution à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2017 à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 125 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176641002
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0550

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance - Dépense totale de 6 497 015,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6854 (7 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal à hauteur de 15 000 \$ à compter de 2019 pour les frais d'entretien du terrain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 497 015,89 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 187 634,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6854;
- 3 - d'autoriser, à la demande de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, un ajustement à leur base budgétaire à hauteur de 15 000 \$ pour une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1176192001
80.01 (20.21)

CM17 0551

Accorder un contrat de gré à gré, à la suite d'un processus de sélection par voie d'invitation, à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal inc. pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour les années de réalisation 2018 à 2020, pour une somme maximale de 618 061,41 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Sports Montréal inc., organisme sélectionné à la suite d'un processus de sélection par voie d'invitation et ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour piloter le programme des Jeux de Montréal pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 618 061,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15783;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 92 709,21 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176641004
80.01 (20.22)

CM17 0552

Ratifier la dépense de 227 681,54 \$ pour l'achat de 50 bornes de recharge pour véhicules électriques, incluant les accessoires et les frais de gestion, qui seront installées dans les bâtiments municipaux centraux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier la dépense de 227 681,54 \$ pour l'achat de 50 bornes de recharge de voitures électriques, incluant les accessoires et les frais de gestion, à être installées dans les édifices municipaux centraux;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177649001
80.01 (20.23)

CM17 0553

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relatif à l'encaissement des constats d'infraction (applications Stop+ et Gescour)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relatif à l'encaissement des constats d'infraction.

Adopté à l'unanimité.

1172346001
80.01 (20.24)

CM17 0554

Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, pour un montant de 400 000 \$ (300 000 \$ en espèces, 100 000 \$ en nature), se terminant le 31 décembre 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles pour une somme de 400 000 \$ (300 000 \$ en espèces et 100 000 \$ en nature), pour une période se terminant le 31 décembre 2020;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1171151001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0555

Résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. (CG12 0213, modifiée) pour la location d'un espace situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe à compter du 1^{er} juin 2017, pour la portion de 206,06 mètres carrés visée par la présente convention de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 mètres carrés et payer la pénalité de 362 440 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 mètres carrés, situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et les Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc. (CG12 0213, modifiée) pour la location d'un espace situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1^{er} juin 2017, pour la portion de 206,06 mètres carrés visée par la présente convention de modification de bail, et à compter du 31 juillet 2017, pour la portion restante de 1 233,10 mètres carrés, et de payer la pénalité de 362 440 \$ taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 3 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} juin 2017, un local additionnel d'une superficie de 206,06 mètres carrés, situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe à des fins administratives, moyennant un loyer total de 278 794,65 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1174069006
80.01 (20.26)

CM17 0556

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures - Appel d'offres public 17-15708 (4 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville ;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis (contrats 1 et 3) et seules firmes ayant obtenu la note de passage (contrats 2 et 4), s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15708 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Somme maximale	Contrat
GHD Consultants Ltée	2 285 082,14 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	2 412 829,71 \$	2
Solmatech inc.	1 073 234,14 \$	3
Les Services exp inc.	1 100 920,12 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1173855002
80.01 (20.27)

CM17 0557

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 17-15901 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;

- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15901 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
GHD Consultants Itée	1 521 665,96 \$	1
WSP Canada inc.	1 364 187,47 \$	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 177 180,74 \$	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1173855001
80.01 (20.28)

CM17 0558

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNF Canada Ltd pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15838 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à SNF Canada Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15838 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177526008
80.01 (20.29)

CM17 0559

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022 / Approuver un projet d'addenda No 16 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 26 597 443,10 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022;
- 3 - d'approuver le projet d'addenda n° 16 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 58 914 039,15 \$ à 85 511 482,25 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1175954001
80.01 (20.30)

CM17 0560

Accorder un soutien financier totalisant 267 003 \$ à plusieurs organismes, pour l'année 2017, pour le projet d'aide aux personnes itinérantes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Fonds de solidarité en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 267 003 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018) - Fonds de solidarité en itinérance;
- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement	77 840 \$
Les YMCA du Québec	Premier Arrêt	72 716 \$
Les YMCA du Québec	Proximité	60 573 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi + Ouverture de fin de semaine	55 874 \$

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176794002
80.01 (20.31)

À 16 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'appeler l'article 20.41 avant la réunion des articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) afin de faire coïncider son étude avec la présence au balcon de l'invité dont ce dossier fait l'objet.

La proposition est agréée.

CM17 0561

Accorder un contrat de services professionnels à M^e Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. pour des services en aide-conseil à l'éthique auprès des élués et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17-15725 (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0759;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et M^e Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élués et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15725 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service du greffe pour 2017 et d'ajuster la base budgétaire d'un montant de 35 000 \$, à compter de l'exercice financier 2018;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Normand Marinacci

20.41 1174320003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0562

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de quatre postes à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler quatre postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1175304001
80.01 (30.01)

CM17 0563

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe de course Octane inc., d'un montant maximum de 4 000 000 \$, taxes et ristournes incluses, pour la réfection du circuit Gilles-Villeneuve ainsi que pour le montage et le démontage de la zone hospitalité dans le cadre de l'édition 2017 du Grand Prix du Canada

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à Groupe de course Octane inc., d'un montant maximum de 4 000 000 \$, taxes et ristournes incluses, pour la réfection du circuit Gilles-Villeneuve ainsi que pour le montage et le démontage de la zone hospitalité dans le cadre de l'édition 2017 du Grand Prix du Canada;
- 2 - d'accorder un soutien financier de 1 650 000 \$ à la Société du Parc Jean-Drapeau pour le financement relié à la portion budget de fonctionnement du contrat octroyé à Groupe de course Octane;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 650 000 \$ en provenance du budget des dépenses communes vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Luis Miranda
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1172837005
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0564

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1161081007
80.01 (42.01)

CM17 0565

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1161081005
80.01 (42.02)

CM17 0566

Nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Annabel Soutar;
- 2 - d'approuver le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jan-Fryderyk Pleszczyński, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- 3 - de remercier madame Annabel Soutar pour sa contribution au Conseil des Arts.

Adopté à l'unanimité.

1176218002
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0567

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion des rues Cartier et Dorion (projet de l'entente 83-89 - Fiche 1), pour une somme maximale de 113 022,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2017 par sa résolution CE17 0642;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion des rues Cartier et Dorion (projet de l'entente 83-89 - Fiche 1), pour une somme maximale de 113 022,88 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1170025002

CM17 0568

Accorder un contrat à Néoelect inc. pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteurs environnementaux - Dépense totale de 1 201 514,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-64001 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0670;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 201 514,92 \$, taxes incluses, pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteur environnementaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 514,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-64001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1176848002

CM17 0569

Accorder un contrat à Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 449 885,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 325101 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0677;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 449 885,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 258 085,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1177231027

CM17 0570

Accorder un contrat à Excavations Payette ltée, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs, dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 623 955,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 315801 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0679;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 324 167,52 \$, taxes incluses, représentant 81,54 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs, dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 433 255,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177231019

CM17 0571

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 742 415,14 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5886 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0680;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 742 415,14 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 487 781,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5886;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1170765003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0572

Accorder un contrat à Entreprises Ventec inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la 13^e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 409 620,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 316501 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0684;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 254 929,23 \$, taxes incluses, représentant 93,58 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13^e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 920,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177231023

CM17 0573

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 4 906 797,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 307801 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0691;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 906 797,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 148 267,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 307801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1177231026

CM17 0574

Accorder un contrat à Excavations Payette ltée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 234 120,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 316301 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0686;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 203 532,83 \$, taxes incluses, représentant 98,63 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 014 121,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177231030

CM17 0575

Autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste « dépenses contingentes » au poste « dépenses incidentes », dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM12 0701) pour la mise aux normes de l'aréna d'Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0687;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste « dépenses contingentes » au poste « dépenses incidentes » dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM12 0701) pour la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Ahuntsic au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1170765004

CM17 0576

Accorder un contrat à Pavage d'Amour inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans le boulevard du Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard du Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard du Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 866 988,63 \$, taxes incluses -Appel d'offres public 284501 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0692;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 866 988,63 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans le boulevard du Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard du Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard du Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavage d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 546 988,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.10 1177231031

À 17 h 07, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 mai 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 mai 2017, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Bergeron et Mme Marie Cinq-Mars et Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Catherine Clément-Talbot et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Laurel Cleugh Thompson	M. Denis Coderre	Électrification du transport – Transparence du projet REM / Étude comparative avec d'autres projets similaires
Mme Marie-Pascale Deegan	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Mesures prises contre les méfaits de l'industrie du pétrole et du gaz de schiste pour la protection de l'eau potable / Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Eric Tremblay	Mme Manon Barbe	Webdiffusion à LaSalle / Rendre publique l'étude relative aux coûts reliés à la webdiffusion
Mme Karine Triollet	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Engagement pour l'acquisition publique du lot no 5 pour la viabilité du projet de fabrique d'autonomie collective de Pointe-Saint-Charles / Rencontre suggérée
Mme Jocelyne Sanschagrin	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Demande de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection pour contrer l'exploitation d'hydrocarbure / Appui de Montréal aux municipalités qui en font la demande
M. Benoit Lamoureux	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Russell Copeman)	Gestion déficiente au Service des immeubles – licenciement massif des agents de sécurité (cols bleus) et coûts supplémentaires engendrés en conséquence
M. Etienne Harnad	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Tenue d'un rodéo à Montréal - questionnement sur la base de confiance envers les spécialistes (professionnels et vétérinaires) vs l'opinion des représentants du rodéo / Raisons motivant ce choix malgré l'opposition citoyenne
Mme Martine Chatelain	M. Denis Coderre	Mesures afin de sécuriser les pipelines à la suite des inondations et communication entre la Ville et les compagnies pétrolières / Disponibilité des informations pour les citoyens des dangers de contamination de l'eau par les pétrolières, le cas échéant
Mme Marie-Claire Mayeres	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Établir un nouveau code de cote des crues avant de permettre un développement immobilier dans Pierrefonds-Ouest / Protection des milieux humides à l'intérieur de Pierrefonds-Ouest
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Utilité de la tenue d'un sondage sur la webdiffusion des séances du conseil à LaSalle auprès des citoyens remis en question / Remboursement des frais engendrés pour ce sondage et les infolettres diffusées Dépôt de document
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Tenue d'une séance d'information par les représentants de l'administration de la Ville sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles à la suite du dépôt du rapport de l'OCPM à cet effet Dépôt de document
Mme Lisa Mintz	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Responsabilité pour la protection de l'éco territoire « Sauvons la falaise » – Remerciements pour l'installation de la dalle-parc Dépôt de document
M. Richard Langelier	M. Denis Coderre	Démarche supplémentaire de la Ville afin qu'elle se joigne aux autres municipalités de la MRC pour augmenter la zone de protection des sources d'eau potable lors d'inondations / Adhésion de la Ville de Montréal à la demande de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, que seulement trois questions sur un même sujet sont autorisées.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruno Laprade	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Iniquité concernant le paiement des taxes municipales pour les organismes à but non lucratif / Exemptions pour les OBNL Dépôt de pétition
M. Martin Dion	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Accessibilité universelle – Un seul espace pour les fauteuils roulants dans les autobus électriques de la STM

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe M. Denis Coderre	Questionnement sur la consultation privée en ligne concernant un troisième projet Wanklyn – respect des recommandations de l'OCPM / Si le maire est prêt à revenir sur sa position en regard du projet de loi 122 afin de rendre obligatoire le respect des recommandations de l'OCPM
Mme Lise Rocheleau-Ouellet	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Taxes municipales pour les organismes à but non lucratif qui sont locataires – Iniquité entre propriétaires et locataires
Mme Marie-France Benoit	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Justification de la réticence de la Ville à faire une demande de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
Mme Rosalie Laframboise	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Protection des milieux naturels sur l'Île de Montréal dans le contexte des changements climatiques / Soustraction des milieux naturels du développement immobilier prévu à Pierrefonds-Ouest
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) (M. Pierre Desrochers)	Définition du mot corruption / Coût des billets pour la course Formule E
M. Kenneth John Symon	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Réal Ménard)	Sauvegarde des milieux naturels dans Pierrefonds Ouest – Échéancier et budget prévus pour réaliser la protection de 10 % des terres humides
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Changement de gouvernance pour le projet REM – Référendum demandé à propos du projet
M. Sphir Boisclair-Tremblay	M. Denis Coderre	Exploitation malsaine des chevaux pour le projet de Rodéo et état de délabrement de l'écurie Lucky Luc – Reconnaissance des plaintes formulées Dépôt de documents
M. Laurent Morissette Fortier	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Accessibilité universelle dans les services de navettes fluviales

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 33.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'appeler, tel que convenu lors de la séance de 13 h, l'article 15.03 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus.

CM17 0577

Déclaration - Reconnaissance du génocide grec pontique

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil plusieurs génocides, soit les journées commémorant le génocide arménien, la shoah, le génocide rwandais et l'abolition de la traite négrière;

Attendu que l'Administration municipale est sensible à toutes les formes de génocide et que Montréal a été et demeure toujours une terre d'accueil pour les réfugiés et les personnes immigrantes en provenance de toutes les régions du monde;

Attendu que selon la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, entre 1916 et 1923, près de 350 000 Grecs originaires du Pont furent massacrés;

Attendu que l'Arménie a aussi reconnu officiellement le 24 mars 2015 le génocide grec pontique et le génocide assyrien;

Attendu que depuis 1994 le parlement hellénique emploie officiellement le terme génocide pour décrire les événements qui ont mené au massacre et à la déportation, ainsi que la marche forcée de milliers de Grecs de la région du Pont et de l'Asie mineure et a décidé que la commémoration se ferait le 19 mai;

Attendu que plusieurs états américains tels que la Caroline du Sud, le New Jersey, la Floride, le Massachusetts, la Pensylvanie et l'Illinois ont aussi voté des résolutions reconnaissant le génocide grec pontique;

Attendu que le conseil municipal de Toronto a adopté une motion pour la reconnaissance officielle du génocide grec pontique, des Arméniens et des Assyriens;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Mary Deros
Mme Manon Barbe
M. Harout Chitilian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse le génocide grec pontique afin d'honorer la mémoire de ces hommes, femmes et enfants ayant péri lors de cette tragédie survenue entre 1915 et 1923;
- 2- désigne le 19 mai, journée de commémoration du génocide grec pontique, rappelant l'importance du devoir de mémoire et inviter les Montréalais et les Montréalaises, à affirmer leur solidarité envers tous les citoyens touchés par ce génocide et envers la communauté hellénique de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis souligne la présence au balcon d'une délégation représentant divers organismes de la communauté grecque à savoir : mesdames Mania Papadopoulos, Kasandra Fotiadis, Marie Montsenigos et Palagia Adamidis, toutes membres du conseil d'administration de l'Association des Grecs du Pont de Montréal. Il salue également monsieur Nicholas Pagonis, mesdames Zoi Batsis et Aliko Georgiadou-Daher, respectivement président et vice-présidentes de la Communauté Hellénique du grand Montréal. Il salue aussi la présence de monsieur John Théodosopoulos, président du Congrès Hellénique du Québec ainsi que le vice-président, monsieur Dimitrios Tsikalas, qui ne pouvait pas être présent. Il salue le président Dr Theodore Halatzis ainsi que monsieur Costas Pappas et madame Zoi Lliopoulou respectivement président et membres du Congrès Hellénique du Canada. Pour terminer, il souligne également la présence de représentants des médias grecs, madame Silvia Pétridis et monsieur Dimitri Papadopoulos et leur adresse quelques mots en grec.

Le maire, M. Denis Coderre, les conseillères Manon Barbe et Mary Deros ainsi que les conseillers Harout Chitilian et Craig Sauvé félicitent les responsables de cette déclaration pour l'avoir soumise au conseil et rendent à tour de rôle un vibrant hommage à cette communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0578

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et d'Anjou (PRCPR 2017) - Dépense totale de 6 548 290,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 334701 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0693;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 548 290,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles et d'Anjou (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 169 290,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.11 1177231034

CM17 0579

Autoriser une dépense additionnelle de 28 250,17 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Payette Itée (CM15 0957), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0673;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 28 250,17 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Payette Itée (CM15 0957), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1162072006

CM17 0580

Accorder un contrat à Les excavations Payette Itée, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6^e Avenue, entre les rues Provost et Victoria, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 410 526,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1702 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0675;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 822 099,43 \$, taxes incluses, représentant 76 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6^e Avenue, entre les rues Provost et Victoria, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 410 526,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1702;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1177436005

CM17 0581

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 455 728,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332309 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0678;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 455 728,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à La compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 066 728,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332309;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1177231029

CM17 0582

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 320 518,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 303401 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0683;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 320 518,62 \$, taxes incluses, pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 985 137,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 303401;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.15 1177231020

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0583

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017) - Dépense totale de 7 981 106,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332313 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0685;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 7 981 106,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 561 106,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332313;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1177231032

CM17 0584

Accepter une somme totale de 30 000 \$, dont 10 000 \$ de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec, pour la réalisation d'une programmation spéciale dans le cadre de l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 au Planétarium Rio Tinto Alcan / Approuver 3 projets d'ententes de commandite à cet effet / Autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690 \$, couvert par les commandites

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0701;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accepter une somme totale de 30 000 \$, dont 10 000 \$ en provenance de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;
- 2- d'approuver les projets d'entente de commandite entre la Ville et ces organismes;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690 \$, couvert par les commandites, pour permettre la réalisation de la programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1176157003

CM17 0585

Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont / Approuver le projet d'amendement au bail à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0739;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'amendement au bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et Communauto inc. afin d'ajouter quatre emplacements de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont, à savoir :
 - un espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne, près de l'avenue Querbes, passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
 - deux espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles, entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison, passant d'aucun à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit;
 - un espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier, entre les avenues de l'Épée et Querbes, passant de 1 à 2 espaces réservés à Communauto à cet endroit.

- 2- d'autoriser le directeur de l'arrondissement d'Outremont à signer cet amendement au bail pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1165069012

CM17 0586

Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 \$, taxes incluses pour ces acquisitions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0704;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-29 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-32 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-36 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-30 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-31 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 412 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-35 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;

- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de deux (2) parties du lot 3 001 342 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, de deux (2) servitudes temporaires de construction sur des parties de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 à 4 du plan d'expropriation P-37 Montréal-Nord joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 414 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-33 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 4 711 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-34 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 212 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-140 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-141 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-142 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-145 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 2 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-149 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel.
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-143 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 2 217 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-150 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

- 17- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 214 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-148 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 18- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-144 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 19- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-151 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 20- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-146 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 21- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-147 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 22- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 4 547 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-75 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'autorisation du gouvernement conformément à l'article 571 de la LCV;
- 23- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie d'une partie du lot 1 881 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-76 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 24- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 1 881 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-78 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 25- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une partie du lot 2 310 903 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX pour permettre le futur alignement de la rue dans le cadre du projet SRB-Pie IX et de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude temporaire de construction sur une partie de ce même lot, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-77 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 26- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 27- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 28- d'abroger la résolution CM16 0758 par laquelle le conseil a décrété l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, situées du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, sur le boulevard Pie-IX;
- 29- d'autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;

30- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1177310002

CM17 0587

Approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, un terrain d'une superficie approximative de 525 mètres carrés, connu comme étant le site du dépôt à neige, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, pour la somme de 131 915 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0703;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, à des fins de télécommunication, un terrain d'une superficie approximative de 525 mètres carrés, connu comme étant le site du dépôt à neige, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, pour la somme de 131 915 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1160515003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0588

Accorder un soutien financier de 560 000 \$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0705;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 560 000 \$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1177233002

CM17 0589

Accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019, à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0707;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 745 000 \$, à compter de 2018 et 250 000 \$, à compter de 2019;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1167233006

CM17 0590

Accorder un soutien financier de 1 225 700 \$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0708;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 225 700 \$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1167233007

CM17 0591

Accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$, soit 575 500,30 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019 à 18 organismes / Approuver les projets de conventions à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports / Ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000 \$ pour les exercices 2018 et 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0709;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$ pour les années 2017, 2018 et 2019 aux organismes ci-après désignés pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	Contribution annuelle 2014-2016	Contribution financière totale	Contribution financière annuelle
Club de tir à l'arc de Montréal	15 004 \$	67 517,49 \$	22 505,83 \$
Club d'escrime « Fleuret d'argent »	12 430 \$	35 424,60 \$	11 808,20 \$
Le Club Gymnix inc.	76 875 \$	233 911,14 \$	77 970,38 \$
Club d'haltérophilie de Montréal	18 006 \$	51 317,19 \$	17 105,73 \$
Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	13 800 \$	41 400,00 \$	13 800,00 \$
Club d'athlétisme Montréal- International	3 000 \$	11 563,41 \$	3 854,48 \$
Club d'athlétisme Fleur de Lys	3 590 \$	11 997,87 \$	3 999,29 \$
Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	8 650 \$	38 926,23 \$	12 975,41 \$
Club de judo métropolitain	12 737 \$	57 315,72 \$	19 105,24 \$
Club de tennis de table Prestige de Montréal	25 386 \$	91 341,90 \$	30 447,30 \$
Boxemontreal.com	6 675 \$	30 038,88 \$	10 012,96 \$
Club aquatique CAMO Montréal (natation)	86 140 \$	285 584,10 \$	95 194,70 \$
Club aquatique CAMO Montréal (water-polo)	53 854 \$	161 562,72 \$	53 854,24 \$
Club de plongeon CAMO Montréal	62 419 \$	194 777,88 \$	64 925,96 \$
Club de nage synchronisée Montréal Synchro	64 241 \$	192 721,74 \$	64 240,58 \$
Club d'aviron de Montréal	7 500 \$	22 500,00 \$	7 500,00 \$
Sports Montréal	60 700 \$	182 100,00 \$	60 700,00 \$
Club 50 ans + de Claude- Robillard	5 500 \$	16 500,00 \$	5 500,00 \$
Total	546 743 \$	1 726 500,90 \$	575 500,30 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000 \$ pour les exercices 2018 et 2019;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1161543008

CM17 0592

Approuver un projet de protocole de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'organisme « Fierté Montréal », dans le cadre de la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 10 au 20 août 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2017 par sa résolution CE17 0647;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1167317001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0593

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement de la Ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0719;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1176307001

CM17 0594

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Phi Muse afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique *Sensory Stories* dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0716;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Phi Muse inc. afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique *Sensory Stories* dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1177233005

CM17 0595

Accorder un soutien financier non récurrent de 375 000 \$ à Fusion Jeunesse afin de supporter la mise en œuvre de sa programmation annuelle 2017 à 2019, financé par le budget du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0717;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 375 000 \$ à Fusion Jeunesse, soit 150 000 \$ en 2017, 125 000 \$ en 2018 et 100 000 \$ en 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser un virement de crédit de 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes pour répondre aux besoins financiers de l'année 2017;
- 5- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1176352002

CM17 0596

Accorder un soutien financier de 450 000 \$ à Montréal en Histoires afin de supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017 / Autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0718;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1171103002

CM17 0597

Résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM16 0596), pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3^e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue) et des travaux connexes dans le boulevard Gouin Ouest, accordé à la suite de l'appel d'offres public ST-16-06

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0720;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM16 0596), pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3^e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, accordé à la suite de l'appel d'offres public ST-16-06.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1176765005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0598

Autoriser une dépense additionnelle de 8 217,17 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel dans le cadre du contrat accordé à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 019,06 \$ à 106 236,23 \$, taxes incusés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2017 par sa résolution CE17 0651;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 8 217,17 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel dans le cadre du contrat accordé à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 019,06 \$ à 106 236,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1174631006

CM17 0599

Accorder un contrat à Geroquip inc. pour l'acquisition du mortier spécialisé de marque MAPEI pour le projet de restauration des bâtiments du Jardin de Chine, pour une somme maximale de 132 241,89 \$ CAD, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15997 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0756;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Geroquip inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture du mortier spécialisé de marque MAPEI, pour le projet de restauration des bâtiments du Jardin de Chine, pour une période de 3 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 241,89 \$, CAD taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15997;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1176365002

CM17 0600

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 698 125 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0753;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 254 294,22 \$, taxes incluses, pour couvrir les dépenses relatives aux taxes, comprenant celles applicables aux dépenses contingentes, dans le cadre du contrat gré à gré accordé à AddÉnergie Technologies inc., conformément au Décret 839-2013 (CM17 0153), et majorer le montant total du contrat de 1 543 750 \$ à 1 774 926,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1170414001

CM17 0601

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Unigertec inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures dans la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 914 253,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-007 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0758;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 820 562,05 \$, taxes incluses, représentant 62,32 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures, dans la rue du Havre et d'aménagements aux abords du parc Médéric-Martin, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Unigertec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 424,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-007;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1177480002

CM17 0602

Accorder un contrat de services professionnels à l'artiste Josée Dubeau pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural « Chorégraphies cartographiques » au Lieu culturel de proximité et à l'École de cirque de Verdun, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural, pour une somme maximale de 100 258,20 \$ / Autoriser une dépense de 37 251,90 \$ pour les frais de concours et les incidences / Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0760;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Josée Dubeau, artiste, pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural « Chorégraphies cartographiques » au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural, pour une somme maximale de 100 258,20 \$, taxes incluses,
- 2- d'autoriser une dépense de 37 251,90 \$, taxes incluses, pour les frais de concours et les incidences;
- 3- d'autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de réalisation;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1177466001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36, 20.37, 20.38 et 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.36

Résilier deux contrats de déneigement clé en main (S-O-103-1621 et S-O-104-1621) accordés à Pavages d'Amour inc. (CM16 0770)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0773;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier deux contrats de déneigement clé en main (S-O-103-1621 et S-O-104-1621) accordés à Pavages d'Amour inc. (CM16 0770).

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève un point d'ordre à l'égard du manque de respect dont aurait fait preuve le conseiller Sauvé lors de son intervention en émettant le commentaire à l'effet qu'aucun élu de son administration n'était à l'écoute lors de son plaidoyer. Le maire affirme que l'intervention du conseiller a été entendue. Le conseiller Sauvé poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger le débat au-delà de 22 h afin d'accueillir les dernières interventions sur cet article dans l'ordre des noms inscrits sur la liste.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, prend la parole afin de préciser que, malgré l'entente convenue entre les leaders pour poursuivre les travaux au-delà de 22 h, il émet le souhait que le président du conseil ajourne la séance maintenant, à 22 h 01, puisque le conseil doit de toute façon poursuivre ses travaux le lendemain.

À 22 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 16 mai 2017, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 mai 2017
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 mai 2017, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

Mme Manon Barbe, M. Michel Bissonnet, M. Benoit Dorais et M. Peter McQueen.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Catherine Cl  ment-Talbot, M. Luc Ferrandez, M. Normand Marinacci, M. Marvin Rotrand et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS LORS DU VOTE ENREGISTR   SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Catherine Cl  ment-Talbot, M. Luc Ferrandez, M. Guillaume Lavoie, M. Normand Marinacci, M. Marvin Rotrand et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS LORS DU VOTE ENREGISTR   SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Catherine Cl  ment-Talbot, M. Luc Ferrandez, M. Guillaume Lavoie, M. Normand Marinacci, M. Marvin Rotrand et M. Jeremy Searle.

AUTRES PR  SENCES :

M   Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-r  dactrice
Mme Lynne Tr  panier, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le pr  sident du conseil indique aux membres du conseil que les plantes ayant   t   distribu  es sur les pupitres est la fleur embl  me de Montr  al « l'  chinac  e de Montr  al ». Elle a   t   cr  e    l'occasion du 375   anniversaire de fondation de Montr  al. Il s'agit d'une   chinac  e de conception enti  rement qu  b  coise qui portera le nom de Montr  al.

Le président du conseil mentionne que ce projet de fleur emblème a été développé par Espace pour la vie qui a sondé des professionnels de l'horticulture québécois afin d'identifier quel type de fleur serait la plus appropriée pour représenter Montréal. Il y a eu consensus sur l'échinacée et un hybrideur québécois a créé ce nouvel hybride qui est le fruit d'un remarquable travail de collaboration dont les premiers spécimens viennent de fleurir au Jardin botanique de Montréal.

Le président informe les membres du conseil que l'échinacée de Montréal est une vivace qui produit de grosses fleurs de juillet à septembre et quelques fois même jusqu'au mois d'octobre et que tout au long de sa floraison, sa couleur varie du jaune orangé au rose vif. Facile d'entretien, l'échinacée est résistante aux maladies et aux insectes. Le président souligne que la fleur emblème de Montréal est en outre intéressante du point de vue de la biodiversité, attirante notamment pour les abeilles dont la survie importe au plus haut point.

Finalement, le président indique que plus de 8 000 plants de l'échinacée de Montréal seront produits en 2017 pour les besoins du 375^e anniversaire de Montréal. Plusieurs plants fleuriront les plates-bandes de l'hôtel de ville ainsi que les 19 arrondissements. La fleur sera disponible pour le public lors du Rendez-vous horticole du Jardin botanique, qui se tiendra du 26 au 28 mai 2017.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Relations entre les villes de Montréal et de Dakar à la suite des récentes allégations de corruption concernant le maire de Dakar / Relation du maire de Montréal avec le maire de Dakar Dépôt de document
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Proposition à l'effet d'utiliser les matériaux extraits des projets de construction du métro, par exemple, pour solidifier les digues et les berges afin de contrer les risques d'inondations / Opinion de la cheffe de l'opposition officielle à cet égard
Mme Geneviève Gozioux	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Rodéo et protection des animaux - désinformation véhiculée par l'Administration / Souhaite recevoir la liste des vétérinaires qui sont d'accord avec la tenue du rodéo
M. Juan Hinojosa	M. Denis Coderre	Tenue d'une consultation publique concernant le rodéo ou tout autre événement semblable / Pouvoir décisionnel de la Ville sur les festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal
M. Francisco Arenas	M. Denis Coderre	Impact du bris d'aqueduc rue Bonsecours sur la résidence du citoyen et difficultés éprouvées à rejoindre par téléphone le service 311

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 52.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Demande adressée au maire à l'effet de confirmer les propos qu'il a tenus en mars 2012 envers une policière « Je suis ton futur boss » / Façon d'influencer le travail de la policière dans l'exercice de ses fonctions – si les faits s'avèrent véridiques, le maire s'excusera-t-il ?
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Si le maire sera appelé à témoigner à la Commission d'enquête sur la protection des sources journalistiques / Mécanismes mis de l'avant au sein du cabinet du maire afin d'éviter de communiquer directement avec le chef de police pour des motifs personnels
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Réal Ménard)	Délai de 5 jours pour obtenir une autorisation de construire une digue dans le secteur des Rapides-du-Cheval-Blanc et de la 5 ^e Avenue nord lors de la crue des eaux / Acquisition à fort prix d'un terrain en zone inondable où il est impossible de construire – explications souhaitées
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Tarification de l'eau envisagée au-delà de l'actuelle taxe d'eau imposée / Engagement à l'effet de ne pas tarifier l'eau au niveau résidentiel et de ne pas installer de compteurs d'eau

À 10 h 08,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Nouvelle campagne de recrutement sur les réseaux sociaux pour les emplois en informatique à la Ville de Montréal et état de situation du PQMO / Dépôt d'un portrait global du Service des technologies de l'information souhaité
----------------------	---	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 13.

À 10 h 14, le conseil reprend ses travaux à l'article 20.36.

CM17 0603 (suite)

Résilier deux contrats de déneigement clé en main (S-O-103-1621 et S-O-104-1621) accordés à Pavages d'Amour inc. (CM16 0770)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1174631008

CM17 0604

Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 42^e édition du défilé de La Carifesta qui se tiendra le samedi 8 juillet 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0768;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « La Carifesta », le samedi 8 juillet 2017, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1177317001

CM17 0605

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 352 728,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332304 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0776;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 352 728, 87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 057 728,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332304 ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1177231011

CM17 0606

Approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et la Société des Célébrations du 375^e anniversaire de Montréal dans le cadre du projet Signature : Le Royal de luxe qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0777;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pour le projet Signature : Le Royal de luxe qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1170018003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0607

Consentir à ce que la Ville de Montréal cautionne un emprunt de 99 500 \$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design / Approuver un projet de garantie à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0721;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de consentir à ce que la Ville de Montréal cautionne un emprunt de 99 500 \$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design et d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville, la Caisse Desjardins d'Ahuntsic et la Société de développement commerciale S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, à cet effet;

- 2- de constituer pour l'arrondissement une réserve équivalente au montant du financement pour toute la durée du contrat afin de garantir le paiement de ce contrat en cas de défaut de l'emprunteur;
- 3- d'affecter un montant de 99 500 \$ à même les surplus de l'arrondissement afin de constituer ladite réserve.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171388002

CM17 0608

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Haig, entre la rue Sherbrooke et la rue Hochelaga, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout, dans la rue Haig, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Hochelaga, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173228001

CM17 0609

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve afin de réduire le soutien financier à verser de 258 823 \$ / Approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) de 162 157 \$ / Autoriser un virement de 258 823 \$ à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0786;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve afin de réduire le soutien financier à verser de 258 823 \$;
- 2- de recevoir de la part de l'organisme un montant de 162 157 \$ à titre de revenu;
- 3- d'approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) de 162 157 \$;
- 4- d'autoriser un virement de 258 823 \$ à l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1145917005

CM17 0610

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1175950001

CM17 0611

Avis de motion - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art », l'objet du projet de règlement étant détaillé au dossier décisionnel.

41.02 1171361002

CM17 0612

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour financer la réalisation d'une oeuvre d'art public à être installée sur la jetée Alexandra

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour financer la réalisation d'une oeuvre d'art public à être installée sur la jetée Alexandra », le projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1170552004

CM17 0613

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1176688006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0614

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017, par sa résolution CE17 0566;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1163496003

Règlement 17-056

CM17 0615

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2017, par sa résolution CE17 0476;
Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Lionel Perez soulève une question de règlement pour mentionner au président du conseil, M. Frantz Benjamin, que l'intervention de la conseillère Lavigne Lalonde ne semble pas en lien avec l'objet de la modification à la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative présentement à l'étude. Le président du conseil indique au conseiller Perez qu'il comprend son questionnement. Cependant, il considère que les propos de la conseillère Lavigne Lalonde ne sont pas hors sujet et invite cette dernière à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François Limoges

d'apporter un amendement au règlement sous étude afin d'ajouter, à la fin du premier alinéa de l'article 19 de l'Annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056), le texte suivant : « Le conseil d'arrondissement peut mandater le comité exécutif pour qu'il désigne l'instance municipale de consultation publique existante qu'est l'Office de consultation publique de Montréal comme responsable de la tenue de la consultation. »

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de suspendre la séance du conseil pour quelques minutes afin de permettre aux membres de prendre connaissance de la proposition d'amendement de la conseillère Lavigne Lalonde et du leader de l'opposition officielle M. Limoges.

La proposition est agréée.

À 10 h 51, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement de la conseillère Lavigne Lalonde et du leader de l'opposition officielle M. Limoges.

Le président du conseil informe les membres qu'il a été édifié par les interventions des leaders lors du débat restreint et qu'il comprend très bien l'intention de la conseillère Lavigne Lalonde de profiter de cette opportunité pour proposer une autre modification à la Charte. Cependant, il juge la proposition d'amendement de la conseillère Lavigne Lalonde et du leader le l'opposition officielle irrecevable, et ce, conformément à l'article 84 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), qui précise qu'un amendement doit concerner le même sujet que la motion principale et ne peut aller à l'encontre de son principe et ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1161155005

Règlement 05-056-3

CM17 0616

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017, par sa résolution CE17 0563;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1174396002

Règlement 17-057

CM17 0617

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017, par sa résolution CE17 0564;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1175361001

Règlement 12-005-1

CM17 0618

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017, par sa résolution CE17 0569;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1177235007

Règlement 17-058

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0619

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017, par sa résolution CE17 0567;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1174386001

Règlement 17-059

CM17 0620

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0565;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) »;
- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1175322002

Règlement 16-065-3

Règlement 17-060

Règlement 17-061

CM17 0621

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017, par sa résolution CE17 0570;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1161081006

Règlement 17-062

CM17 0622

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise aux normes d'un centre aquatique intérieur, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise aux normes d'un centre aquatique intérieur, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0568;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise aux normes d'un centre aquatique intérieur, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1177235008

Règlement 17-063

CM17 0623

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0572;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1170649001

Règlement 17-064

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0624

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0627;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1170387001

Règlement 17-065

CM17 0625

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0628;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1161081004

Règlement 17-066

CM17 0626

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0631;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.13 1170335002

Règlement 16-065-4

CM17 0627

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

Attendu qu'à sa séance du 6 mars 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est);

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 mars 2017, à 18 h, à la salle Mile End située au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017, par sa résolution CE17 0737;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1176652001

Règlement 04-047-187

CM17 0628

Nommer le parc Sarah-Maxwell dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0743;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

de nommer « parc Sarah-Maxwell » le parc connu par l'appellation usuelle « parc Dézéry-Lafontaine » et constitué du lot 3 635 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1174521011

CM17 0629

Renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située entre les rues Saint-Paul Ouest et De Brésolles, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0745;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située au nord-ouest de la rue Saint-Paul Ouest et constituée des lots numéros 1 182 676 et 1 285 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1164521010

CM17 0630

Nommer la place des Aiguilleurs dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0744;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer la place des Aiguilleurs, située à l'extrémité ouest de la rue Smith et constituée du lot numéro 2 296 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1174521014

CM17 0631

Renommer « parc de Dieppe » le parc de la Cité-du-Havre, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2017 par sa résolution CE17 0790;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de renommer « parc de Dieppe » le parc actuellement nommé « parc de la Cité-du-Havre » et situé sur les lots 2 296 252, 2 160 256, 1 853 994 et 2 160 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1174521003

CM17 0632

Nomination de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal, pour une période de 3 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2017 par sa résolution CE17 0725;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- Mme Priscilla Ananian;
- M. Bruno-Serge Boucher;
- M. Christian Giguère;
- Mme Danielle Sauvage;
- M. Jean-François Thuot.

2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1171079002

CM17 0633

Motion de l'opposition officielle pour réclamer le pouvoir d'instaurer une taxe sur la spéculation immobilière étrangère

Attendu que l'abordabilité des logements est essentielle à la rétention des familles et des entreprises à Montréal;

Attendu que la proportion des propriétaires étrangers dans le centre-ville de Montréal s'élève déjà à 5 %, soit le même taux que la péninsule Burrard de Vancouver;

Attendu qu'en 2016, face à une surenchère du marché immobilier résidentiel, la Colombie-Britannique a imposé une taxe supplémentaire de 15 % aux acheteurs étrangers dans la région de Vancouver;

Attendu que le 24 avril dernier, la Ville de Victoria a elle aussi adopté l'imposition d'une taxe de 15 % aux acheteurs étrangers;

Attendu que le gouvernement ontarien a déposé un projet de loi visant à imposer une taxe spéculative de 15 % aux acheteurs étrangers;

Attendu que les experts confirment qu'il y a eu un déplacement des acheteurs étrangers de Vancouver vers Toronto à la suite de l'implantation de la taxe aux acheteurs étrangers en Colombie-Britannique et que le même effet est à prévoir à Montréal à la suite de l'implantation de la taxe aux acheteurs étrangers, présentement à l'étude à Toronto;

Attendu que Montréal a connu une hausse de 62 % d'acheteurs étrangers de copropriétés entre janvier et octobre 2016 comparés à la même période en 2015;

Attendu que l'imposition de la taxe aux acheteurs étrangers à Vancouver a fait ses preuves et a diminué la spéculation dans le secteur résidentiel;

Attendu qu'un Montréalais sur cinq consacre plus de 50 % de son revenu pour se loger;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. François William Croteau

que le conseil municipal réclame, à l'instar des gouvernements de Colombie-Britannique et d'Ontario, que Québec amende la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* dans les plus brefs délais afin de permettre à la grande région métropolitaine de Montréal d'imposer une taxe aux acheteurs étrangers sur les achats immobiliers résidentiels.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, McIntyre, Shanahan, Dorais et Pagé (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier et Cinq-Mars (39)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 39

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Article 65.02

Motion de l'opposition officielle pour préserver le rôle essentiel du Conseil du patrimoine de Montréal

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique que l'article 65.02 est retiré en l'absence du proposeur de la motion, et ce, conformément au 2^o alinéa de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM17 0634**Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels**

Attendu que pour une quatrième année de suite, Montréal est au sommet de la liste des villes ayant les taxes commerciales les plus élevées au Canada, selon un rapport publié en 2016 par le *Real Property Association of Canada*;

Attendu que le système fiscal actuel de Montréal ne fait aucune distinction entre une entreprise locataire à but lucratif et un organisme locataire à but non lucratif (OBNL);

Attendu que certains OBNL ont vu leur fardeau fiscal augmenter de 230 % en 3 ans;

Attendu que le programme actuel de soutien financier aux OBNL locataires est nettement insuffisant pour compenser le fardeau fiscal qui leur est imposé;

Attendu que la Loi sur la fiscalité municipale du Québec prévoit une exemption de taxes municipales aux OBNL uniquement si le nom de ceux-ci apparaît sur le rôle d'évaluation de la municipalité, ce qui exclut tout organisme locataire;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François William Croteau

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration d'étudier l'enjeu du fardeau fiscal imposé aux OBNL et qu'elle fasse rapport de ses recommandations au plus tard 12 mois avant le dépôt du prochain rôle d'évaluation foncière;
- 2- qu'en attendant le rapport de la Commission, la Ville de Montréal double les OBNL locataires, le faisant passer de 5000 \$ à 10 000 \$.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, sans toutefois tenir compte du 2^e résolu de la motion concernant la demande d'augmentation de la contribution de la Ville aux OBNL.

À 11 h 50, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 52, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur la proposition des conseillers Miele et Desrochers à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Denis Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, McIntyre, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Dorais, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé. (43)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau et Downey. (15)

Résultat: En faveur : 43
Contre : 15

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la proposition des conseillers Miele et Desrochers de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration adoptée la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 12 h 03, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE